

COMMUNE DE VALBIRSE

# ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE

PROJET DE CONTAINERS



COMMUNE DE VALBIRSE  
SERVICES TECHNIQUES

Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

Tél : 032 491 61 66

[info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)

Bévilard, le 25 octobre 2019/YM/MH

## **CONTENU**

1	<u>PREAMBULE</u> .....	2
2	<u>EVOLUTION ET PROBLEMATIQUE ACTUELLE</u> .....	2
3	<u>LE SITE DE MALLERAY</u> .....	2
4	<u>LE PROJET DE CONTAINERS</u> .....	3
	4.1 <u>Le projet en détail</u> .....	3
	4.2 <u>Les coûts</u> .....	4
	4.3 <u>Calendrier</u> .....	5
5	<u>CONCLUSIONS</u> .....	5
6	<u>ANNEXES</u> .....	6
	6.1 <u>Plan général</u> .....	6
	6.2 <u>Plan de détail</u> .....	7

## 1 PREAMBULE

L'EJC - Ecole à Journée Continue -, a été créée en 2010. Elle dépend, depuis sa création, du Syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray.

Le fait que cette structure dépende de ce Syndicat faisait sens à ses débuts. En effet, le Syndicat scolaire, déjà actif pour l'Ecole secondaire (ESMA) qui accueille le degré secondaire pour les 6 communes du Bas de la Vallée et la volonté politique à cette époque de permettre d'offrir une solution d'accueil parascolaire aux enfants en âge de scolarité des 6 communes (actuellement 4 communes), faisait du Syndicat le candidat idéal pour cette mission de gestion de l'Ecole à Journée Continue.

De surcroît, le fait que l'EJC soit destinée à tous les degrés scolaires soit de la 1H à 11H confortait nos autorités communales dans ce choix (on pouvait alors s'attendre à ce que les élèves la fréquentant proviennent en partie de l'école secondaire).

## 2 EVOLUTION ET PROBLEMATIQUE ACTUELLE

A l'origine, pour sa première année d'exploitation (année scolaire 2010-2011) l'EJC présentait 58 enfants inscrits pour un total de 13'000 heures d'encadrement dispensées sur deux sites d'accueil. Neuf ans plus tard (année scolaire 2018-2019) ce sont près de 170 enfants et presque autant de familles qui bénéficient de cette structure pour plus de 55'000 heures d'encadrement dispensées<sup>1</sup>. Les faits sont là, l'utilité d'une telle structure n'est plus à démontrer. Notre commune se doit de répondre aux besoins de sa population en matière d'accueil parascolaire. Les directives cantonales sont claires à ce propos.

Actuellement (chiffres septembre 2019), 169 élèves fréquentent l'EJC sur trois sites d'accueil (Malleray, Bévillard et Court). Sur ces 169, seuls 2 élèves proviennent du niveau secondaire, 120 sont issus de la commune de Valbirse et 40 de Court (3 pour Sorvilier et 6 pour Champoz). A noter qu'un site a été ouvert en août 2017 à Court, site bien évidemment géré par le Syndicat.

Si les chiffres ci-dessus témoignent d'une belle expansion et d'un bel essor, la réalité du terrain se veut moins réconfortante. L'EJC est, depuis plusieurs années, confrontée à de sérieux problèmes de locaux, respectivement d'espaces mis à disposition des élèves. Malgré une hausse exponentielle des effectifs, force est de constater que les locaux et les espaces dédiés à l'EJC sont restés les mêmes. Il n'est donc pas surprenant qu'à ce jour, les exigences cantonales en la matière (superficie, qualité, nombre de pièces, adéquation des lieux) mais également les normes de sécurité et d'hygiène ne soient plus respectées.

## 3 LE SITE DE MALLERAY

Le site de Malleray est situé à la Grand Rue 52 dans le bâtiment de la ludothèque ou jusqu'à 45 élèves sont susceptibles d'être accueillis simultanément dans un même module. Les normes cantonales en vigueur (4 m<sup>2</sup>/enfant) voudraient que nous bénéficions de 180 m<sup>2</sup> d'espace de vie sur le site de Malleray, or ce n'est que 102 m<sup>2</sup> que nous avons à disposition à ce jour. Il n'est, dans ce contexte précis, plus possible de garantir un accueil de qualité aux enfants et familles concernés.



<sup>1</sup> Evolution des effectifs en chiffres – Annexe 1



Ce bâtiment est très vétuste et n'est plus adapté pour une utilisation scolaire, sans parler de tout ce qui touche à la sécurité en matière d'incendie (chemins de fuite, etc.)

Le BPA a également listé bon nombre de dangers dans son rapport du BPA du 10.12.2012 (hauteur des garde-corps, etc.).

Malgré cela, la remise à niveau dudit bâtiment n'a jamais été entreprise. Pourquoi investir de l'argent alors qu'une délocalisation était envisagée ?

Or, 6 ans plus tard, l'EJC de Malleray est toujours située dans un bâtiment qui ne cesse de se dégrader avec le temps.

L'exécutif s'est penché en vain sur le problème depuis plusieurs années, recherchant des locaux appropriés, répondant aux exigences de qualité prescrites par le canton – mais également des locaux se trouvant, géographiquement parlant, dans un endroit approprié et en phase avec les impératifs fixés par les prérogatives EJC. En effet, les trajets entre l'école et l'EJC sont sous la responsabilité du Syndicat scolaire et doivent donc faire office d'une attention particulière (chemin sécurisé, distance non excessive).

En 2016, un groupe de travail avait été mis sur pied dans le cadre du Syndicat scolaire dans le but de trouver une solution en matière de locaux sur Valbirse. Une première étude avait été menée conjointement avec un bureau d'architecture pour ériger des containers provisoires. Au vu des chiffres articulés par ce spécialiste (montant dépassant le million) cette solution avait été rapidement abandonnée en espérant qu'un projet adapté voit le jour rapidement sur Valbirse.

L'état de délabrement avancé dans le bâtiment de la Grand-Rue 52 à Malleray ne nous laisse plus le choix. Une délocalisation de ce site EJC dans une construction provisoire est urgente et nécessaire.

#### **4 LE PROJET DE CONTAINERS**

Au vu de l'urgence mais également au vu du montant pharamineux articulé à l'époque, l'exécutif communal a décidé de reprendre le dossier des containers sans s'adjoindre les services d'un architecte. Une réflexion a été menée conjointement avec le syndicat scolaire et la direction de l'EJC. Différentes offres ont été demandées.

Le choix s'est porté sur l'achat et la pose de containers modulaires spécialement aménagés pour un usage scolaire. Le site retenu pour accueillir cette structure est l'école secondaire de Malleray qui, stratégiquement et géographiquement parlant, est optimal car proche des écoles de Malleray et Bévillard et accessible par des chemins sécurisés. De plus, le syndicat scolaire, dont dépend encore actuellement la gestion de l'EJC, s'est prononcé dans son ensemble en faveur de cette solution.

**Après discussion, il semblait plus judicieux que ce soit la commune de Valbirse qui s'implique et finance la pose de ces containers. Une location sera ensuite facturée à l'EJC**

Il est à relever que cette « délocalisation » est provisoire. Dès qu'une solution adaptée et définitive pour l'EJC aura été entérinée, ces containers seront extrêmement utiles lors des rénovations de nos écoles (classes de remplacement lors de la réalisation des travaux, autant sur Malleray que Bévillard).

##### **4.1 Le projet en détail**

Ce seront au total 20 containers à acquérir et poser pour former 6 salles de classe, un bureau, une cuisine et 4 WC. Ils seront disposés en forme de « U » dont la partie centrale sera surmontée d'un couvert en bois assurant une zone d'accueil abritée.

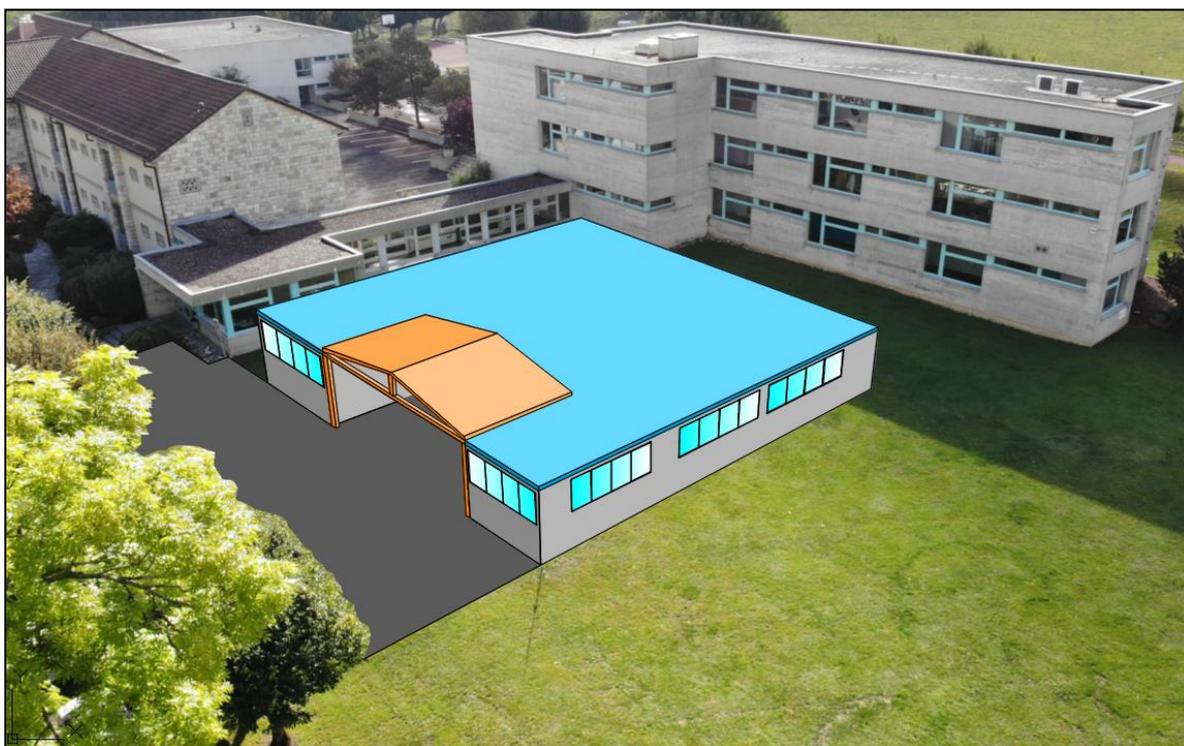
L'accès se fera par la rue du Collège, à proximité de celui de l'école secondaire, limitant ainsi les surfaces revêtues à aménager.

La configuration relativement plane du terrain naturel limitera également les terrassements nécessaires à la pose de ces containers.

Enfin, les frais de viabilisation (eau potable, eaux usées etc..) seront également moindres vu la proximité des bâtiments de l'école secondaire.

La question des places de parcs a été évoquée. Il est clair qu'elles sont peu nombreuses et l'école secondaire vient de conclure un accord avec la société Espace Real Estate pour la location de places de parc sur leur parcelle attenante à la halle de gymnastique.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à la préfecture menée en parallèle à cette demande de crédit. A noter que la parcelle est située en zone de danger bleue, un rapport d'ingénieurs est donc nécessaire et sera à joindre à la demande de permis.



#### 4.2 Les coûts

Le coût des travaux se présente de la manière suivante :

Achat de 20 containers :	266'600.00
Electricité :	15'000.00
Chauffage :	50'000.00
Terrassement, maçonnerie :	45'000.00
Couvert en bois :	21'000.00
Installations sanitaires :	5'000.00
Frais de permis de construire :	2'000.00
Supplément peinture	5'000.00
Honoraires d'ingénieur :	5'000.00
Divers et imprévus	5'400.00
<b>Total :</b>	<b>420'000.00</b>

Location :

Fr.100.00/an/m <sup>2</sup> :	24'000.00
Fr.150.00/an/m <sup>2</sup>	36'000.00

Charges induites/an :

Amortissement sur 25 ans	16'500.00
Conciergerie :	12'000.00

**4.3 Calendrier**

Un calendrier prévisionnel a été établi qui prévoit le démarrage des travaux en mars pour une durée d'un mois environ, pour autant que le permis de construire soit délivré par la préfecture.

On peut donc raisonnablement imaginer un déménagement de l'EJC courant avril dans ces locaux qui, même provisoires, seront d'un grand soulagement pour le personnel et les usagers.

**5 CONCLUSIONS**

Au regard de ce qui précède, le conseil communal vous recommande d'accepter la dépense présentée.

Bévilard, le 2 octobre 2019

Au nom du conseil communal

Le président

Le secrétaire



## 6.2 Plan de détail

